

Le lien CGT Canon N°11



Gestionnaires OM/OKS : des salariés en danger

Courbevoie le 27 décembre 2017

Le service OCM a subi plusieurs réorganisations ainsi qu'une augmentation très sensible de la charge de travail, ce qui a généré un climat de tension permanente. Ces difficultés ont plus particulièrement affecté les Gestionnaires de la zone Île-de-France et régions.

Malgré l'accumulation des dossiers, l'effectif n'a jamais augmenté et **la plupart des équipes sont aujourd'hui complètement débordées, du fait d'une mauvaise répartition des tâches mais surtout de l'augmentation de la charge de travail.** Certaines régions traitent plus de dossiers que d'autres et les Gestionnaires qui sont aujourd'hui dans les équipes CNI avaient, dans l'ancienne organisation, une équipe région de plus qu'aujourd'hui. De plus, les Gestionnaires sont maintenant obligées de former les intérimaires et les CDD qui constituent actuellement près de la moitié de l'effectif du service.

Le recours systématique à des emplois précaires trouve ici ses limites et l'efficacité du service en est gravement affecté. Le roulement incessant d'intérimaires et de CDD déstabilise fortement le reste de l'équipe et les managers semblent incapables de gérer les dysfonctionnements au quotidien.



Tu seras gentille de former ta remplaçante avant de repartir pointer au chômage...

Par ailleurs, **la tension constante dans le service commence à affecter sérieusement l'équilibre du personnel.** Les arrêts maladie, les démissions, les changements de poste et les intérimaires qui ne restent pas amplifient encore cette situation de crise. Certains salariés songent sérieusement à démissionner pour aller chercher du travail ailleurs tant la situation est devenue invivable.

La direction, bien que consciente du problème, refuse de prendre les décisions qui s'imposent et continue de geler les embauches conformément aux directives de l'Europe. L'annonce de la fermeture du service OM chez CIG est un nouveau coup dur pour les Gestionnaires Clientèle qui sont conscientes que leur propre service risque de subir la même chose d'ici peu.

Aujourd'hui la Direction se doit d'agir rapidement pour mettre un terme à cette situation alarmante. **En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'entreprise serait civilement responsable et pourrait être sanctionnée pénalement** (amendes et/ou peines d'emprisonnement).

Vos élus CGT au CHSCT ont estimé que la situation avait dépassé les bornes et ont décidé de lancer une procédure de danger grave et imminent. Cette décision a été prise à la majorité des membres du CHSCT, **malgré l'opposition des élus CFE-CGC du CHSCT qui ont voté contre.**

Vos élus CGT ne laisseront pas perdurer cette mise en danger du personnel.